



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Novembre 2022**

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

I. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Presque tous les pays perçoivent également le commerce international comme un outil important pour renforcer leur intégration avec d'autres pays. Conformément à cette perspective, ils ont pris des mesures importantes pour accroître le commerce et améliorer l'environnement commercial par le biais d'initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

Lors de ses précédentes réunions, le groupe de travail s'est consacré respectivement à des domaines thématiques très spécifiques tels que les PME, le financement du commerce, la gestion des risques, le guichet unique, les opérateurs économiques agréés, les agences de crédit à l'exportation, le régime de transit, les organismes nationaux de facilitation des échanges et la facilitation des échanges.

L'un des documents de recherche thématiques les plus pertinents publié par le COMCEC en 2013 intitulé "Promouvoir les exportations des PME dans les pays membres de l'OCI". Cette étude a essentiellement abordé les défis politiques, en se concentrant sur les obstacles principaux et communs pour les PME à la concurrence sur les marchés d'exportation et sur l'expérience politique internationale pour surmonter ces obstacles. L'étude a examiné les preuves dans un échantillon de pays membres de l'OCI, a commenté le manque de connaissances et a défini un plan de travail détaillé pour l'évaluation complète des politiques de promotion des exportations des PME dans les pays membres de l'OCI. L'année 2022 du rapport de recherche intitulé "Accroître l'internationalisation des PME dans les pays membres de l'OCI" devrait avoir un côté complémentaire à l'étude ci-dessus.

II. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC

Les petites et moyennes entreprises (PME), qui n'ont pas de définition unique à l'échelle mondiale et sont différenciées en termes de nombre d'employés ou de chiffre d'affaires annuel, jouent un rôle majeur dans la plupart des économies, en particulier dans les pays en développement. Les PME ont une grande importance, des impacts et des fonctions sur l'environnement social, financier et économique national et international, y compris l'investissement, la productivité, l'emploi, la distribution des revenus et le commerce intra-régional et international. De plus, les chercheurs reconnaissent que le soutien à ces entreprises est une « stratégie clé pour le développement national et la compétitivité » des pays en développement (Kazem et van der Heijden, 2006 ; Mourougane, 2012)

Selon la Banque mondiale, les PME représentent la majorité des entreprises dans le monde et contribuent de manière importante à la création d'emplois et au développement économique mondial et représentent environ 90 % des entreprises et plus de 50 % de l'emploi dans le monde. Cependant, malgré leur contribution significative aux économies nationales aujourd'hui, les PME tendent à être sous-représentées dans le commerce international. Elles souffrent d'un manque de compétences pertinentes et d'un manque de connaissances sur les marchés internationaux, les barrières non tarifaires, les procédures douanières complexes, les autres procédures de contrôle aux frontières et un certain nombre de réglementations

nationales et internationales, ainsi que d'un accès limité au financement du commerce.

Même s'il existe un grand nombre d'efforts déployés et de programmes mis en œuvre pour accroître l'internationalisation des PME aux niveaux national, régional et international, leur part dans le commerce international, en particulier dans le volume des exportations nationales, n'est pas encore au niveau souhaité. Les gouvernements des États membres de l'OCI ont également activement encouragé la participation de leurs PME au commerce non seulement international mais aussi intra-régional. Cependant, en ce qui concerne le commerce international, les PME représentent encore une part mineure des exportations et se heurtent à des obstacles à l'entrée sur les marchés internationaux.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) a consacré ses 18^{ème} et 19^{ème} réunions à "Accroître l'internationalisation des PME dans les Pays Membres de l'OCI".

A. Accroître l'internationalisation des PME dans les pays membres de l'OCI - 18^{ème} et 19^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce

La 18^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue le 11 mai 2022 sur le thème "Accroître l'internationalisation des PME dans les Pays Membres de l'OCI". Au cours de la réunion, le premier projet du rapport de recherche sur ce sujet en vue de la préparation d'un guide qui contribuera aux efforts des pays membres pour renforcer l'internationalisation des PME dans leurs pays respectifs a été discuté.

Suite à la 18^{ème} Réunion, la 19^{ème} Réunion du GTC du COMCEC s'est tenue le 4 octobre 2022 sur le même thème. La version finale du rapport a été discutée lors de la 19^{ème} réunion du GTC. Au cours de ces deux réunions, les expériences et les perspectives des pays membres, des organisations internationales et du secteur privé en ce qui concerne l'accroissement de l'internationalisation des PME ont été partagées avec les participants.

À la lumière des principales conclusions du rapport et des délibérations au cours de la réunion, le Groupe de travail a élaboré un Guide comprenant une feuille de route et des recommandations politiques détaillées sur l'internationalisation des PME dans les pays membres de l'OCI. Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

B. Instruments de soutien financier du COMCEC

Le mécanisme de financement de projet du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section commerce. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

Dans le cadre du 9^{ème} appel à propositions de projets au titre du FPC, 5 projets ont été sélectionnés pour une mise en œuvre en 2022. Les projets mis en œuvre dans le cadre du FPC en 2022 sont les suivants ;

L'Indonésie met en œuvre un projet intitulé "Stratégie d'intensification des exportations et aide à l'accès aux marchés pour les PME". Le projet vise à améliorer la stratégie d'exportation et la capacité de marketing international des PME en Indonésie et dans trois pays bénéficiaires. À cet égard, une formation et des ateliers seront organisés dans le cadre du projet.

Le Liban met en œuvre un projet intitulé "Élaboration d'une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban". Le projet vise à développer une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban. 3 activités, à savoir une formation, un atelier et une visite d'étude seront organisées dans le cadre du projet.

Le Maroc met en œuvre le projet intitulé "Accélération du dédouanement des marchandises entre les pays membres de l'OCI par l'échange de certificats d'origine électroniques". L'objectif de ce projet est d'établir un plan clair et précis pour assurer l'échange électronique des documents de certificat d'origine entre les pays. Une visite d'étude aux Emirats Arabes Unis ainsi qu'une activité de formation seront menées.

Le INMPI met en œuvre le projet intitulé "Promotion de l'utilisation des normes halal de l'OCI/INMPI dans la région asiatique et arabe" avec 17 pays bénéficiaires. Dans le cadre de ce projet, deux activités de formation seront organisées sur les normes de l'OCI/INMPI.

La Palestine met en œuvre le projet intitulé "Améliorer l'internationalisation des PME palestiniennes de calcaire". Ce projet vise à internationaliser les PME afin de réduire le risque de dépendance en augmentant les exportations de la Palestine vers les marchés de l'OCI. Un atelier sera organisé afin de réunir des producteurs et des acheteurs potentiels. En outre, un manuel sur le calcaire palestinien sera produit.

COMCEC COVID Response

La Réponse COVID du COMCEC (CCR) vise principalement à atténuer l'impact négatif de la pandémie sur les économies des pays membres. Le programme est basé sur le financement de certains types de projets, qui seront axés sur l'évaluation des besoins, le partage d'expertise et l'octroi de subventions directes aux bénéficiaires finaux.

Dans le cadre du 2^e appel à propositions de projets COMCEC COVID Response, le Sénégal met en œuvre un projet de subvention directe sur le "Programme de résilience contre la Covid-19 pour la gestion numérique des marchés agricoles". À travers le projet, une plateforme numérique nationale sera établie pour assurer la gestion efficace et durable des infrastructures de stockage agricole.

Le Projet de Référence du COMCEC sur le Commerce : SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. La base légale du

SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Turquie, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, les États participants doivent remplir deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnel.

En outre, la 36^{ème} réunion du COMCEC a félicité l'offre de la République de Turquie, en tant que président des 1^{er} et 2^e cycles du Comité de négociation commerciale (CNC), de convoquer une réunion du CNC en 2021 dès que possible pour discuter des questions relatives à la mise en œuvre du système et à une date pour sa mise en œuvre et appelle les États participants concernés du SPC-OCI à participer activement à cette réunion.

Conformément à cette résolution, la réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) du SPC-OCI s'est tenue virtuellement les 1^{er} et 2 juin 2021 avec la participation de onze pays membres (Bahreïn, Bangladesh, Iran, Jordanie, Malaisie, Maroc, Arabie Saoudite, Oman, Pakistan, Turquie et Emirats Arabes Unis). Lors de la réunion, le Bureau de coordination du COMCEC (BCC) a fait une présentation sur le contexte historique et les développements récents concernant le SPC-OCI. Aussi le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), en tant que co-secrétariat du CNC, a fait une présentation sur les impacts économiques potentiels du SPC-OCI sur les États participants concernés. Le CNC a pris des décisions importantes concernant la feuille de route pour la mise en œuvre du SPC-OCI avec la précieuse contribution des États participants. Le Comité a convenu du 1 juillet 2022 comme date limite pour l'entrée en vigueur du système et a demandé aux États membres concernés d'accélérer l'achèvement de leurs procédures internes et autres préparations jusqu'à cette date.

La 37^{ème} Session du COMCEC a exprimé sa gratitude à la République de Turquie pour l'accueil et au Bureau de Coordination du COMCEC et au CIDC pour l'organisation de la Réunion du CNC en format virtuel seulement les 1^{er} et 2 juin 2021, avec la participation de 11 États participants ayant ratifié les Accords SPC-OCI et soumis leurs listes de concession. La session a également approuvé les décisions de la réunion du Comité de Négociation Commerciale, en particulier la détermination du 1^{er} juillet 2022 comme date limite pour l'entrée en vigueur du système, et a demandé aux États membres concernés de compléter les procédures internes et autres préparations nécessaires jusqu'à cette date.

Rappelant les décisions pertinentes de la 37^{ème} session ministérielle du COMCEC et de la réunion du Comité de Négociations Commerciales tenue en juin 2021 sur la détermination du 1^{er} juillet 2022 comme date limite pour l'entrée en vigueur du système, le 38^{ème} Comité de Suivi a demandé les États participants à accélérer l'achèvement de leurs procédures internes et autres préparations jusqu'à cette date.

Rappelant également la décision pertinente de la 37^{ème} Session Ministérielle, le 38^{ème} Comité de Suivi a demandé aux États participants du SPC-OCI qui ne l'ont pas encore fait de notifier au Secrétariat du CNC leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI.

Se félicitant des efforts déployés par le Secrétariat du CNC pour finaliser l'achèvement du processus des listes actualisées des concessions, le 38^{ème} Comité de Suivi a demandé aux États Membres concernés d'accélérer leurs efforts pour la présentation des listes de concessions, dans le même format, pour l'opérationnalisation du SPC-OCI au plus tôt.

En tant que co-secrétariat du CNC, le Bureau de coordination du COMCEC (BCC) a fait circuler les documents pertinents (les listes des organismes autorisés, leurs échantillons de timbres et de signes, et les listes de concessions) des autres États participants par voie diplomatique.

Ainsi, avec l'achèvement des arrangements susmentionnés conformément aux dispositions pertinentes, la mise en œuvre intégrale du commerce préférentiel a été entamée et le Système est devenu opérationnel à compter du 1^{er} juillet 2022.